

*Ministère du Travail—Loi*

Même s'il a fallu bien du temps pour obtenir peu de choses, je suis content quand même que le gouvernement ait accouché de cette modification et nous veillerons à ce qu'au moins 5 000 travailleurs âgés parmi ceux âgés des différentes régions et des différentes industries obtiennent une certaine aide. J'espère que cette modification annonce, de la part du gouvernement, un engagement plus ferme et plus général, et que nous, qui formons le Parlement et qui représentons tous les partis, commencerons à donner davantage la priorité à ceux qui ont produit la richesse de notre pays, surtout ceux qui ont travaillé dans les industries présentant les plus grands risques de bouleversements ou de chômage.

Dans les années 30, monsieur le Président, on a composé une chanson pour les travailleurs âgés qui avaient été mis au rancart. Permettez-moi de la lire pour qu'elle soit consignée au compte rendu:

On met les chevaux fatigués au pâturage  
On les libère de leur attelage  
Même les machines usées ont leur place.  
Leur temps venu, les patrons ont des pensions bien grasses  
Mais il n'y aura rien pour toi, mon frère, rien pour te soutenir  
Quand tu seras trop vieux pour travailler et trop jeune  
Pour mourir, qui t'offrira le gîte et le couvert?

Cette chanson a été écrite il y a 50 ans. Mais elle décrit bien une perspective qui est malheureusement encore trop familière pour beaucoup de travailleurs, surtout dans l'industrie lourde et dans les régions du Canada où le taux de chômage élevé a tendance à prendre des proportions encore plus graves.

Il est plus que temps de mettre de l'ordre dans nos priorités en prévoyant des revenus de retraite convenables à un âge approprié. Même l'Italie nous a rattrapés et même surpassés de beaucoup au cours des dernières années dans l'industrie lourde et dans l'industrie à risque élevé, parce que les travailleurs de ces secteurs peuvent automatiquement prendre leur retraite à 55 ans. Ils n'ont pas à attendre une fermeture ou une mise à pied. Leur société a reconnu que l'industrie lourde est très exigeante, et nous devrions commencer à nous en rendre compte aussi.

C'est avec une certaine satisfaction que je vois un plus grand nombre de mes collègues à la Chambre des communes qui ont passé une bonne partie de leur vie dans l'industrie lourde. Quand j'étais ici auparavant, je crois que nous n'étions que deux. Maintenant, nous sommes au moins trois ou quatre fois plus nombreux, mais nous ne sommes même pas encore une douzaine.

Peut-être que, au cours des prochains mois, nous serons capables de montrer le caractère urgent et prioritaire de la situation de ces gens qui passent une si grande partie de leur vie active derrière des barrières ou des

barbelés, qui ne sont pas vus par le public et dont les problèmes ne sont pas connus du public à cause de cela.

Si vous êtes vendeur, employé de banque ou enseignant, les gens vous voient au travail. Ils peuvent comprendre un peu mieux vos problèmes. Pour les travailleurs industriels, ce n'est pas la même chose. Ce sont eux qui sont victimes de mises à pied de plus en plus nombreuses et qui sont abandonnés à cause des divers changements que subit actuellement notre économie.

Je suis heureux que le gouvernement ait pris des mesures, aussi minimales soient-elles. Nous les accueillons favorablement et les appuyons.

**M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, je prends la parole, sur le tard, pour parler de la mesure à l'étude, c'est-à-dire du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, qui vise à créer un programme en faveur des travailleurs âgés.

De ce côté de la Chambre, nous attendons ce projet de loi depuis fort longtemps. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a annoncé en février 1986. Il a fallu au gouvernement plus de trois ans pour soumettre cette mesure législative à la Chambre. Au début des années 1970, le gouvernement libéral avait reconnu le besoin de politiques pour protéger les travailleurs âgés victimes de mise à pied dans des secteurs d'activité désignés. En 1982, toutes les politiques touchant les travailleurs âgés ont été amalgamées et l'on a adopté la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs.

• (1820)

Lorsque le gouvernement conservateur a annoncé son intention de créer un nouveau programme pour les travailleurs âgés, en février 1986, il a aboli l'ancien programme de prestations d'adaptation. Les travailleurs âgés de ce pays attendent ce nouveau programme depuis plus de trois ans et beaucoup ont connu une situation très difficile en raison du temps qu'il a fallu pour présenter cette mesure à la Chambre.

Le gouvernement fédéral compte de plus en plus sur les provinces. Il a refilé programme sur programme aux gouvernements provinciaux. Le programme d'adaptation de la main-d'oeuvre âgée ne fait pas exception. En fait, ce programme exige la participation des provinces. Cela m'inquiète beaucoup parce qu'on n'a pas encore conclu d'accord avec l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Plusieurs questions demeurent sans réponse. Où en sont les négociations avec ces deux provinces? Hésitent-elles à participer au programme et, dans l'affirmative, pourquoi? Qu'advient-il des travailleurs âgés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique si les gouvernements de ces provinces refusent de participer au programme? Les travailleurs âgés seront-ils abandonnés à leur sort? Est-ce que cela signifie que les travailleurs